



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame DUPONT - BERTIN**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue Eugène Gibon 10** et cadastré **Bouffioux (4) section A n° 97N7**

Le projet consiste en **la construction d'une annexe sur un garage**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 3.2.3:** le type de toiture projeté sur le volume secondaire contigu adossé latéralement (toiture plate) n'est pas repris dans la liste des types de toiture autorisés pour ce type de volume.
- **Point 4.1.1:** La tonalité et la texture des matériaux de la transformation (annexe) ne s'harmonisent pas avec celles des constructions voisines et de la construction existante (annexe en enduit de ton gris / bâtiment existant et contexte en briques de ton rouge).
- **point 4.1.3.1.7:** Les matériaux du volume secondaire sont différents de ceux du volume principal (annexe en enduit de ton gris / bâtiment principal en briques de ton rouge).
- **Point 6.1.1:** L'ensemble des baies de la transformation (annexe) ne se réfère pas aux proportions de la construction existante à transformer ni des constructions voisines.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, **de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (du 28/06/2018 au 30/06/2018) et de 07h00 à 13h00 du 01/07/2018 au 31/08/2018** à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/06/2018 au 12/07/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

11 JUIN 2018

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS

↵

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ